

Le vingt sept de Juillet mille sept cents quarante sept
 Jean le forestier veuf de défunte Anne Goy, épouse de René Collet
 René Collet veuf de défunte Catherine Collet fille de Jean
 les deux de cette paroisse, fiancés en face d'église le quinze du même mois
 et bonis sans opposition aux parents de nos enfants mesmes les D^{ns} branches
 père et mère et le seul curé du dit mois de saint Jacques
 ne furent découverts aucun empêchement canonique ni civil, soit de par
 lesdits de présent, de l'antérieur consentement canonique ni civil, soit de par
 légitime mariage suivi de bénédiction nuptiale conjointe, post le sousigné Recteur en
 présence de Jean Collet père de la contractante, d'autre Jean Collet son oncle
 de Jean Collet son cousin les deux de cette paroisse, d'autre Jean Collet son oncle
 forestier père de la contractante et autr^{es} qui ne savent signer.

Jean Collet, M. A. P. Collet
 Y. Sivy R^d de Goumenach.

B. Noël fils légitime et naturel de François le Perret et de Catherine
 Schan épouse de la maison du Rumiât, né le cinquième d'octobre mille
 sept cents quarante sept, a été le même jour baptisé par le sousigné
 Recteur sur les saints fonts de l'église paroissiale, en présence du père
 sousigné parvain et marraine sont et de l'épouse et parvaine
 de cette paroisse qui ne savent signer. François le Perret Y. Sivy R^d de
 Goumenach.

B. Jean fils légitime et naturel de Jean Evau et de Françoise
 Bonapouse du village de saint Thésorien, né le cinq d'octobre mille sept
 cents quarante sept, a été le lendemain baptisé par le sousigné Recteur
 sur les saints fonts de l'église paroissiale, en présence du père sousigné
 parvain et marraine sont Jean Evau de cette paroisse et Marie d'yon
 de celle de Trémévan qui ne savent signer. Y. Sivy R^d de
 Goumenach.

B. Leonce fils légitime et naturel de Louis le Caës veuf de défunte
 Anne le Goussion d'une part, et Claudine Basset fille de Vincent et de Anne
 Basset d'autre part, les deux de cette paroisse, ont été fiancés en face
 d'église par le sousigné Recteur en présence de Pierre Claude de Trogoff
 leigneur dudit lieu sousigné de Vincent Basset père de la fiancée, de Marie
 Basset sa demi sœur et d'autr^{es} qui ne savent signer. Y. Sivy R^d de Goumenach.
 Claude de Trogoff

B. Julien fils légitime et naturel d'h. G. Gilles Duval et Marie Courm
 épouse de la maison de Trambouillon, né le trois d'octobre mille
 sept cents quarante sept, a été le même jour baptisé sur les saints fonts
 de l'église paroissiale par le sousigné Recteur en présence du père qui
 signe parvain et marraine sont h. G. Julien et son épouse et de demoiselle
 Perrine Duval la parvaine de la paroisse de Somsouville de Lanvothou
 la marraine de la paroisse de saint Thésien proche de Quintin qui
 signent Perrine Duval Julien morpant Gilles Duval
 Yves daval Y. Sivy R^d de Goumenach Joseph pierre

B. Le dimanche treize août mille sept cent quarante sept au présent
 de notre grand' messe a été fait la publication de futur
 mariage entre yves le Caës veuf de défunte Anne le Goussion
 d'une part, et Claudine Basset fille de Vincent et de Anne
 Basset d'autre part les deux de cette paroisse, et fut présente aucun
 opposant. Y. Sivy R^d de Goumenach.

B. Marie fille légitime et naturelle de Jean Jeyou et de Demoiselle
 Françoise Spinel épouse de la maison de H. Bot, né le quinze d'octobre
 mille sept cents quarante sept, a été le même jour baptisé sur les saints